



NANCY CHAMPENOUX

Procès-verbal Compte-rendu de Assemblée Générale Ordinaire du Centre d'Initiation à l'Environnement

Labellisé CIE Nancy Champenoux

Pour l'année 2022

Le 13 juin 2023 à 18H00

Aux espaces d'accueil du CIE à Champenoux

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Michel Christophe, Président du CIE ouvre cette nouvelle Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants : représentants des administrations, maires, partenaires associatifs et adhérents individuels et les remercie de leur présence et de leur soutien.

Michel Christophe Président du CIE informe l'Assemblée Générale de la présence de :

- Madame DUMAY Christine, adjointe au maire de Moncel-sur-Seille
- Monsieur DOSSMANN Marcel, adjoint au maire de Saulxures
- Monsieur GARINET Baptiste, chargé de développement culture et animation, Communauté de Communes Seille et Grand Couronné
- Monsieur MANGEOL Bernard, Conseiller délégué à la transition écologique, mairie de Villers-lès-Nancy
- Monsieur PERNODET Philippe, délégué du procureur
- Madame DORIER Marina, directrice de la station d'épuration à Maxéville, SOVEM
- Mme CHRETIEN Laurence, médiatrice numérique éducatif, réseau Canopé
- Madame CARRARA Vanessa, directrice, NEOMYS
- Monsieur DENIS Vivien, responsable de l'atelier bois, Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Monsieur FEGER Serge, maire de Champenoux
- Madame FOURNIER Meriem, Directrice, INRAE, et présidente de l'association des hommes et des arbres
- Madame KRIER Catherine, conseillère départementale, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- Madame SCHEFFLER Véronique, vice-présidente, Communauté de Communes Seille et Grand Couronné
- Monsieur GAUZELIN Marcel, vice-président, FLORE 54
- Madame ROBICHON Sylvie, représentante de l'AmapZule

Michel Christophe Président du CIE souhaite présenter les excuses de :

- La Direction de l'Office Français de la biodiversité
- Monsieur DELAIRE Philippe, président, Fédération Départementale Groupama de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur BOILEAU Pierre, maire de Ludres
- Madame SCHEFFER Anne, chargée d'interventions, Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Madame AUER Emeline, chargée de communication, INRAE
- Monsieur KLEIN Mathieu, maire de Nancy

- Monsieur SARTELET Didier, maire de Hellecourt
- Monsieur COCHET Arnaud, préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur LAVIER Guillaume, Directeur, ALEC Nancy Grands Territoires
- Monsieur LARUE Dominique, président, UNCPPIE
- Madame GIRAUD Brigitte, directrice, UNCPPIE
- Monsieur PERNOT Antoine
- Monsieur LEROY Franck, président du Conseil Régional, Région Grand Est
- Monsieur MARIETTE Sylvain, vice-président, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur LAFLOTTE Alexandre, directeur, ferme expérimentale de la Bouzule
- Monsieur RIGOLOT Raynald, président, FLORE 54

Respect du quorum de l'Assemblée Générale ordinaire :

Avec 57 adhérents en 2022, le quorum de l'assemblée générale, à 25%, est fixé à 19 personnes.

23 adhérents sont présents et 8 pouvoirs ont été remis.

Avec 31 votants, le quorum est atteint.

2. Le rapport moral du Président

Bonjour à toutes et tous,

Salariés, adhérents, administrateurs, sympathisants, amis, partenaires techniques et financiers qui viennent de nous rejoindre ou à nos côtés de longue date,

Déjà un grand merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette 28^{ème} assemblée générale de notre association qui a bien grandi depuis sa création en 1995 sous l'impulsion de la commune de Champenoux et de l'INRAE.

Notre, votre association a élargi son champ d'action, ses thématiques, ses publics, ses missions, ses partenaires, ses approches. Une évolution nécessaire pour répondre aux enjeux et défis de la société et des modifications profondes de notre environnement. Les actions riches et nombreuses qui vont vous être présentées par la suite n'auraient pu voir le jour sans quatre ingrédients indispensables : les compétences et l'expertise des salariés, l'engagement bénévole, le maillage parfois très fin du réseau entretenu par l'association et la confiance de nos partenaires.

L'équipe salariée en place évolue et s'adapte. Suite à un travail en interne en 2022, nous avons fait le choix de faire monter en compétence Mélanie Chaussy-Warin, qui dorénavant occupe le poste de coordinatrice de l'équipe pédagogique depuis octobre 2022 et apporte également son soutien à la direction. Nous attendons beaucoup d'elle et de ce poste névralgique ! Par ailleurs, il nous faut former, attirer et fidéliser de nouvelles « pépites » d'éducateurs ou éducatrices à l'environnement compte tenu du turnover important sur ces postes. Un travail d'amélioration des recrutements et de l'accueil des nouveaux salariés est en cours pour embaucher à la rentrée scolaire prochaine. J'en profite pour remercier Laetitia Sanchez pour son investissement depuis 2 ans et demi et qui quitte le CPIE pour de nouveaux horizons. Une petite pensée également à Edouard Baudon, en convalescence pour quelques mois après un accident de santé.

Le bénévolat a été important encore cette année avec des chantiers et multiples autres actions (entretien de l'arboretum, plantations de haie, citique, ...). Un déménagement du 1^{er} étage se profile dans 15 jours pour permettre les travaux de fenêtres de toit. Venez nous rejoindre le 3 et 4 juillet ! et il y a encore des places au Conseil d'Administration, alors, n'hésitez pas, rejoignez-nous !

L'entretien et le développement de notre réseau d'acteurs est aussi un point crucial dans la construction et la réalisation de nos programmes :

- le maillage local avec les associations comme la Compagnie des Anes et l'Atelier Vert, l'AmapZule, ou encore la LPO

- les relations étroites avec la recherche et l'enseignement forestier (AgroParisTech, INRAE, ONF, l'association des Hommes et des arbres)
- les entreprises locales et le monde agricole (chambre et exploitants, BioGrand Est)
- le réseau lorrain d'éducation à l'environnement LorEEN ou le réseau de santé environnement du Grand Est, Synapse.

Ou encore nos relations avec les CPIE du Grand Est. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés au CPIE du Ried en décembre dernier pour deux belles journées d'interconnaissance et de productions d'actions communes.

Enfin, je souhaitais ici mettre en évidence les relations de confiance que nous avons avec nos partenaires et pour certain(e)s dans la salle, vous êtes ici pour en témoigner. Nous avons réussi à renouveler nos conventions pluri annuelles avec l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est. D'autres vont être renouvelées pour cette fin d'année et l'année prochaine. J'ose espérer que les arbitrages financiers et les budgets tendus des collectivités locales notamment ne vont pas impacter trop fortement les perspectives d'actions des associations.

La transition écologique a un prix. Investir aujourd'hui dans la sensibilisation, la prévention et l'accompagnement des initiatives locales, c'est tout autant de temps et d'argent de gagner pour limiter, réduire, atténuer les modifications profondes en cours de notre environnement

Je vous remercie,

Michel CHRISTOPHE, président du CPIE

3. Le rapport aux comptes de la Trésorière

Le rapport aux comptes est présenté par Madame Dedenon, Trésorière

Une année pleine et active

Suite à deux années mouvementées, l'année 2022 a permis cette fois ci de réaliser l'ensemble des actions projetées il y a plus d'un an. La programmation pluri annuelle avec nos partenaires et les publics permet d'avoir plus de lisibilité et nous les en remercions. L'équipe renouvelée largement en 2021 a été sous tous les fronts, nos programmes d'éducation à l'environnement bien chargé, notre programme Citique bien posé maintenant ou encore notre action en faveur de la biodiversité en milieu agricole.

La traduction financière et comptable est présentée ci-dessous. Le bilan est bon à nouveau et nous pouvons nous en féliciter. La trésorerie est stable. Le résultat pour cette année 2022 est excédentaire même si la période sociale, écologique et économique que nous traversons actuellement n'est pas des plus rassurante. Il va s'agir d'être à nouveau pour 2023 et 2024 extrêmement vigilant.

Le bilan actif :

Par rapport à l'exercice comptable 2021, on constate une légère diminution du bilan en 2022. Le total général s'établit ainsi à 572 886€ contre 593 984€ au titre de l'exercice précédent.

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 31 214€ au 31 décembre 2022, stable par rapport à 2021. Ces immobilisations comprennent le mobilier, les agencements et les véhicules.

Les créances restent encore élevées. Ainsi, les usagers étaient redevables de 73 485€ au 31 décembre 2022, des montants importants dus à quelques actions significatives qui vont être rapidement payées début 2022. Comme l'an dernier, le montant des subventions à recevoir restent aussi élevées, soit 237 485€ au 31 décembre 2022 (agence de l'eau, région Grand Est, Bassin de Pompey, Fonjep Recherche, dispositif Plantons). Cette situation pourrait mettre en difficulté le CPIE en terme de trésorerie mais il se trouve que les disponibilités (et donc la trésorerie) se stabilisent à 229 599€.

Le bilan passif :

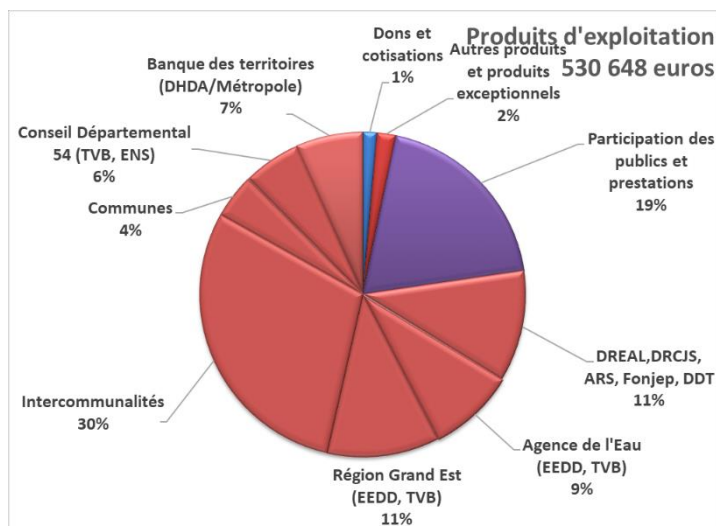
Les fonds associatifs s'élèvent à 265 453€, auxquels il faut ajouter le résultat de cette année 2022, soit un total de 309 586€. Ce montant correspond à un peu plus d'une demie année d'activités de l'association.

Concernant les dettes, elles se stabilisent à hauteur de 190 254€, en baisse significative par rapport à 2021. Il est à noter un montant de 12 319€ de dettes de banques correspondant à l'emprunt consenti pour l'achat du nouveau véhicule. Egalement un sous montant de 33798€ de dettes fiscales et sociales (correspondant aux cotisations du dernier trimestre), 15273€ de dettes fournisseurs et 4380€ d'autres dettes. La différence générale de dettes s'explique ici par le niveau des produits constatés d'avance (124 035€). Comme l'année précédente, cette augmentation est en grande partie liée à des subventions touchées d'avance (trame verte et bleue, ARS Citique, Des hommes et des arbres Citique). En 2022 comme les années précédentes, le niveau de trésorerie a encore permis de payer l'ensemble des dépenses tout en attendant de recevoir les subventions.

Le compte de résultat :

Pour les ventes de livres et prestations de services, on remarque une stabilité par rapport à 2021, même si en détails on observe une baisse des prestations liées aux plantations de haies (surtout réalisées en participatif cette année). En parallèle, il est à noter les montants significatifs des prestations concernant le rendu du plan de gestion écologique du site de Storengy et des interventions concernant Citique.

En complément, on constate une légère augmentation des subventions d'exploitations (434 207€ contre 406 035€ en 2021). Notre base financière est toujours assurée par nos conventions pluriannuelles passées avec nos partenaires historiques : Métropole du Grand Nancy, Région Grand Est, Agence de l'Eau, DREAL, les communautés de communes Seille et Grand Couronné, Bassin de Pompey, Lunévillois à Baccarat, la ville de Nancy et les communes de proximité. Nous avons ainsi renouvelé notre convention avec la Région GE et l'Agence pour 3 ans (2022-2024).



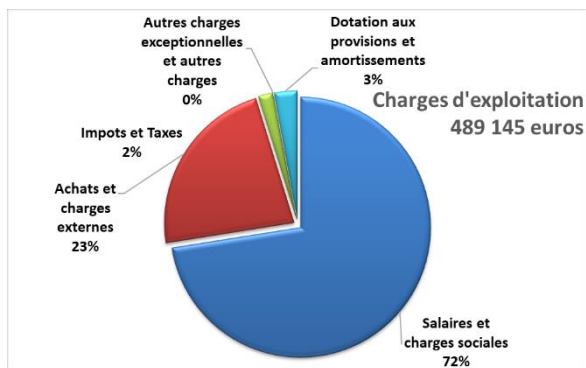
Pour cette année, à souligner notre participation forte à l'Atlas de la Biodiversité pilotée par la Métropole et notre accompagnement à la mobilité scolaire (MOBY) de deux établissements scolaires. Nous participons activement aux programmes de plantations de haies (TVB, Plantons). Enfin, une convention avec le ministère de l'Education Nationale, Jeunesse et Sports, permet de cofinancer pour 3 ans minimum le poste Citique d'Irène sous la forme d'un soutien annuel de 14 328 € (Fonjep Recherche) en complément du soutien de la banque des territoires (Investissements d'Avenir, des hommes et des arbres).

Ce niveau de subvention est complété par les dons, dû à l'action « les balades solidaires » de juin 2019 au bénéfice du programme CiTIQUE et le soutien de la Fondation Groupama. Les 6451 € de dons ne sont qu'une fraction utilisée en 2022. Le restant, mis en produits constatés d'avance, sera utilisé dans les années qui viennent.

En complément de ces ressources, il est à souligner 10 080€ de reprise de provisions. Ces dernières correspondent à des subventions non utilisées lors de l'exercice antérieur (aide apprentissage essentiellement)

Le total des produits d'exploitation est à donc en hausse et s'établit cette année à 530 648 € contre 510 238 € en 2021

Pour les charges, la rémunération du personnel (266 838 € contre 266 056 € en 2021) se stabilise pour cette année même si les niveaux de salaire ont augmenté en lien avec les nouvelles grilles et d'indices de point de notre convention collective. Nous disposons depuis octobre 2022 d'un nouveau poste, coordinatrice pédagogique et assistante de direction, tenu par Mélanie. En parallèle, nous avons rendu pérenne le poste de Lorène, assistante administrative. Des postes d'animateurs en CDD ont été ouverts également pour la période du printemps 2022.



Concernant les achats et autres charges externes, elles sont stables également. Les dépenses ont été maîtrisées tout en investissant dans du matériel pédagogique et outils de communication. On retrouve encore un niveau de sous-traitance importante due aux prestations d'animations scolaires réalisées par nos associations partenaires (22 740 €) sur les territoires où nous partageons les interventions. A noter également des dépenses Citique d'un montant de 22 037 € pour les achats de matériels, tire tiques, kit de collectes et une prestation d'ingénierie pédagogique. Les charges fixes de fluides sont encore relativement stables, sauf peut-être l'électricité compte tenu de la recharge de la voiture électrique. A contrario, les dépenses de prestations de comptabilité et paie sont quant à elles en nette augmentation. En effet, notre expert-comptable réalise dorénavant la saisie des pièces comptables compte tenu de la nouvelle organisation de notre équipe administrative et comptable. Les honoraires sociaux ont également augmenté au vu des mouvements importants (départs, entrées) de l'équipe en 2022 et des besoins en hausse de conseils et études juridiques. Les frais de communication sont plus significatifs (3455 €) avec des achats de matériels, l'édition de notre programme grand public et sa déclinaison sous forme de bache géante, gilets et véhicules floqués.

Le montant de la provision pour retraite (5214 €) est en hausse. L'amortissement du véhicule électrique se poursuit et l'achat d'un logiciel de suivi financier font mécaniquement augmenté les dotations aux amortissements (8814 €).

En conclusion, on constate un résultat d'exploitation positif (+41504 €) avant charges et produits financiers et exceptionnels. Le compte de résultats est impacté par des ressources exceptionnelles d'un montant de 2919 € (subventions attribuées sur les exercices antérieurs non utilisées) et par des charges exceptionnelles d'un montant de 7358 € (charges sur exercice antérieur).

Le résultat net comptable est donc positif (+ 37 679 €) en intégrant ces éléments financiers et exceptionnels.

En complément, le plan comptable associatif impose maintenant d'indiquer en bas de bilan les contributions volontaires en nature qu'il convient de valoriser (bénévolat, mécénat, mise à disposition des locaux). Nous disposons d'un tableau extra comptable de suivi du bénévolat. Ainsi, en 2022, ce sont 703 heures qui ont été réalisées par les bénévoles soit un montant estimé total de 7835 €. Le montant complémentaire de 7550,82 € correspond au mécénat valorisé de l'entreprise de menuiserie LDM dans laquelle travaille actuellement notre ancien salarié Julien, mis à disposition pour le programme Citique. Enfin, la mise à disposition des espaces pédagogiques par la Métropole est estimée à 12000 €.

Je vous propose l'affectation de l'excédent en report à nouveau.

Budget prévisionnel 2023 et budget d'intention 2024

Le prévisionnel 2023 est construit sur les bases de l'année 2022 au vu des actions en cours et du soutien pluri annuel de nos partenaires engagés à ce jour. Les programmes pédagogiques en direction des scolaires et du grand public sont relancés. Le programme CITIQUE est bien soutenu et augure de belles avancées alors que la mission ingénierie voit la dernière année du programme TVB se profiler. L'équipe salariée est pour partie stabilisée avec l'embauche de notre coordinatrice pédagogique. Pour autant, l'équipe des éducateurs et éducatrices va être amenée à bouger encore compte tenu des départs déjà annoncés à cette heure. Enfin, il va nous falloir également amortir les travaux d'aménagement et d'amélioration de nos espaces administratifs (fenêtres de toit) prévus pour l'été 2023. Ces travaux d'un montant de 30 000 € sont en partie financés par la Région à hauteur de 40% à l'instar de l'achat de la voiture électrique.

Concernant 2024, au vu des engagements actuels et des conventions pluri annuelles qui seront encore actives, il nous faudra principalement renforcer notre capacité à être réactif sur des prestations permettant de compenser les activités Atlas de la Biodiversité et MOBY se terminant cette année 2023. Il nous faut aussi développer financièrement certaines actions d'ingénierie en particulier sur les appels à projets TVB ou encore l'accompagnement des golfs. La maîtrise des dépenses de fluides (encore bloquées jusqu'à mi 2024) sera aussi un enjeu important.

*Emilie Dedenon, trésorière du CPIE Nancy Champenoux
Juin 2023*

4. Le Rapport Général du Commissaire au compte

Livia LOUIS, Expert-comptable donne lecture des rapports de Brice HOUTMANN, Commissaire aux Comptes :



Commissaires aux Comptes
Françoise CHEVRIER
Aline-Christine FREHE
Brice HOUTMANN
Jean-Marc LEMOINE
Guillaume MARION
Thierry VORIN

ASSOCIATION CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT
Association Loi 1901 labellisée CPIE
13 bis rue Pierre Paul Demoyen
54280 CHAMPENOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

www.cfgs.fr

ÉPINAL - 20 rue du Commerce - BP 03031 - 88201 ÉPINAL Cedex 9 - Tél. : 03 28 54 40 00 - cfgs@cfgs.fr
SANT-DIÉ-DES-VOISSES - Parc d'Activités - 84730 SAINT-MICHEL-SUR-ARTURE - Tél. : 03 21 38 30 00 - cfgs@cfgs.fr
RENFREMONT - 20, rue de l'Éclaircie - 54290 RENFREMONT Cedex - Tél. : 03 20 25 25 15 - renfremont@cfgs.fr
NANCY - 105, avenue de la Malmaison - 54001 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 21 51 00 - cfgs@cfgs.fr

4491, rue de la République - 54500 VILLERS-LEZ-NANCY - Tél. : 03 83 21 51 00 - cfgs@cfgs.fr



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

3 / 7

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

4 / 7

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 30 mai 2023

CFGS AUDIT


Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale EST

5 / 7

5. Le Rapport d'activités présenté par l'équipe

L'équipe salariée du CPIE présente à l'Assemblée Générale le bilan des activités 2022 et les prospectives 2023. Ces documents sont annexés au présent compte rendu.

Michel Christophe - Président du CPIE demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur les informations relatives sur le rapport d'activités. Résolution mis au vote : L'assemblée générale approuve le rapport d'activités.

Adoption à l'unanimité

Les différents rapports sont validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Le Président remercie l'ensemble des membres de la confiance qu'ils portent au Conseil d'Administration et à l'équipe permanente du CPIE.

6. Election du Conseil d'Administration

En clôture de cette Assemblée Générale, Michel Christophe, Président du CPIE fait procéder au renouvellement du Conseil d'Administration, et de l'élection de nouveaux membres.

Michel Christophe, président, demande à l'Assemblée Générale si des membres souhaitent proposer leur candidature au conseil d'administration. Suite à l'évolution statutaire, il y a lieu de procéder aux élections par collèges.

Le collège 1 des personnes morales de droit public peut comprendre 6 représentants au maximum.

Il comprend :

- Commune de Champenoux, représentée par Claude DIDIERJEAN
- Métropole du Grand Nancy, représentée par Delphine MICHEL
- Conseil départemental 54, représenté par Catherine KRIER
- Centre INRAE Nancy Grand Est, représenté par Pascal FREY
- CC Seille et Grand Couronné, représentée par Véronique SCHEFFLER

Le collège 2 des personnes morales de droit privé peut comprendre 6 représentants au maximum.

Il comprend :

- Association Amap'zule, représentée par Gilles ROBICHON
- CAUE 54 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle, représenté par Emilie DEDENON

Le collège 3 des personnes physiques, peut comprendre 12 membres au maximum

Il comprend :

- Roger PREVOST
- Michel CHRISTOPHE (se représente)
- Serge FEGER
- Henri-Philippe GUIMONT
- Christian GUILLAUME (sortant)
- Yvette ANTOINE
- Adoum DJIBRINE HAROUN
- Marcel KLEIN
- Rémy FEVRE
- Jean-Pierre SERRIERE

M. CHRISTOPHE se représente et est élu à l'unanimité.

M. GUILLAUME ne se représente pas et est donc sortant.

Le collège 3 fait donc état de 9 personnes

7. Parole à la salle

Michel Christophe Président du CPIE, donne la parole à la salle pour que soient posées toutes questions afférentes au fonctionnement du CPIE. Aucune question n'est soulevée.

8. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Michel Christophe Président du CPIE assure la clôture de cette Assemblée Générale et remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants de leur présence et de leur soutien.

A Champenoux, le 13 juin 2023

Le Président,

Le Secrétaire,